

GUIDE D'ÉVÉNEMENTIEL, ENSEMBLE POUR UN MILIEU SANS VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

Par l'Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières, en collaboration avec les Services aux étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières



L'Association générale des étudiants de l'Université du Québec à Trois-Rivières et l'Université du Québec à Trois-Rivières estiment qu'il est important de contribuer à la construction et au maintien d'un milieu exempt de violences à caractère sexuel (VACS). C'est dans cet esprit que ce guide a été créé, avec pour objectif la promotion d'événements effectués dans des environnements sains. Vous y retrouverez des recommandations, des directives et différents trucs pratiques.

Ce guide est à l'image de la communauté universitaire, soit en constante évolution. N'hésitez donc pas à nous contacter pour nous faire part de vos suggestions (voir la page 28) et à aller consulter les ressources listées à la dernière page de ce guide si vous avez des questions.

Bonne lecture et bonne organisation d'activités!

Maggie Leclerc,
étudiante en psychologie à l'Université du Québec à Trois-Rivières

Marc-Antoine Gauthier,
vice-président à la vie associative de l'AGE UQTR

Il me fait plaisir de collaborer avec l'AGE UQTR à la conception d'un outil qui permettra à la vie étudiante universitaire de festoyer tout en ayant à cœur le bien-être des étudiants. Chacun a un rôle à jouer pour en arriver à un campus sans violence à caractère sexuel et par le biais de ce guide, qui se veut un outil préventif, vous aurez accès facilement à un éventail des renseignements nécessaires à l'organisation d'événements dans un cadre sain et bienveillant. Ayez du plaisir tout en propageant le respect!

N'hésitez jamais à prendre contact avec moi si vous avez des questionnements ou besoin de plus amples détails, ma porte sera toujours ouverte pour vous accueillir.

Mot de Maryse Tessier, coordonnatrice - Services aux étudiants (SAE)
maryse.tessier@uqtr.ca
819 375-5011, poste 2540

TABLER DES MATIÈRES

- 2** LES VACS, C'EST QUOI?
- 3** LES VACS EN STATISTIQUES
- 4** LE CONSENTEMENT
- 6** LE CONSENTEMENT : PAS SI COMPLIQUÉ, FINALEMENT!
- 10** LES FORMES DE VACS
- 12** COMMENT AGIR LORSQUE NOUS SOMMES TÉMOINS
- 13** LA PRÉVENTION, POUR DES ACTIVITÉS RESPECTUEUSES
- 14** L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS
- 20** LA CAPTATION D'IMAGES
- 21** LES INTÉGRATIONS ET LA FORMATION DE TÉMOINS ACTIFS
- 22** DES MYTHES ET DES RÉALITÉS
- 25** DES OUVRAGES POUR ALLER PLUS LOIN
- 26** RÉFÉRENCES
- 28** RESSOURCES

LES VACS, C'EST QUOI?

DÉFINITION

La politique de l'UQTR visant à prévenir et combattre les violences à caractère sexuel entend par violence à caractère sexuel la définition suivante.

« Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, exprimés directement ou indirectement, y compris dans le cyberespace. »

Les violences à caractère sexuel incluent notamment :

- des commentaires, des allusions, des plaisanteries, des interpellations ou des insultes à caractère sexuel;
- des avances physiques, des attouchements, des frôlements, des pincements, des baisers non désirés;
- des avances verbales et des propositions insistantes à caractère sexuel non désirées;
- de la manifestation abusive d'intérêt non désirée;
- du cyberharcèlement sexuel;
- des actes de voyeurisme ou d'exhibitionnisme.

LES VACS EN STATISTIQUES



**1 femme sur 3 et
1 homme sur 6 subiraient au
moins une agression
sexuelle au cours de leur vie.**



**1 victime sur 6 a déclaré
avoir subi au moins trois
conséquences émotionnelles
à long terme, ce qui révèle
la possibilité de trouble de
stress post-traumatique.**

La majorité des étudiants ont choisi de ne pas intervenir, d'obtenir de l'aide ou de prendre d'autres mesures dans au moins un cas où ils ont été témoins de comportements sexualisés non désirés.

87 %



**des victimes
d'agression
sexuelle sont de
sexe féminin.**

90 %



**du temps,
l'agresseur était
un homme.**

83 %



**du temps, les
auteurs de ces
comportements
étaient d'autres
étudiants.**

Plus de 11 millions de Canadiens ont été victimes de violence physique ou sexuelle à compter de l'âge de 15 ans. Cela représente 39 % des femmes et 35 % des hommes de 15 ans et plus au Canada.

LE CONSENTEMENT

« Sans oui, c'est non! »

La compréhension des agressions sexuelles passe d'abord et avant tout par la compréhension du consentement. **Tout contact sexuel constitue une agression sexuelle sans consentement.** Pour qu'un consentement soit valide, il nécessite la présence de quatre critères majeurs.

1. LE CONSENTEMENT DOIT ÊTRE ENTHOUSIASTE ET CONTINU.

Il est signifié par un « oui » clair, des mots affirmatifs et un langage corporel positif.

Comme **les personnes peuvent changer d'idée et retirer leur consentement à tout moment**, il est important de communiquer clairement et de porter attention au langage de son ou sa partenaire. **Une personne peut également consentir à certaines activités sexuelles et ne pas être d'accord avec d'autres.**

Par exemple, on peut avoir consenti à un baiser et refuser d'avoir une relation sexuelle. Pour donner son consentement, une personne peut **montrer son accord par des paroles, des gestes ou une attitude, comme un sourire.**

Malgré l'importance du consentement, une étude menée en 2015 par la Fondation canadienne des femmes indique que ce dernier est mal compris. Presque tous les Canadiens et Canadiennes (96 %) croient que toute activité sexuelle devrait être consensuelle, mais seule une personne sur trois comprend ce que le consentement signifie.

Toutefois, une personne qui garde le silence ou ne fait rien ne donne pas son accord à un geste sexuel. Elle n'a pas besoin de résister physiquement pour montrer qu'elle n'est pas d'accord.

2. LE CONSENTEMENT NE PEUT PAS ÊTRE DONNÉ DANS UNE SITUATION COMPORTANT UN ABUS DE CONFIANCE, DE POUVOIR OU D'AUTORITÉ.

En effet, au Canada, la définition légale du consentement stipule que celui-ci **ne peut être donné dans une situation comportant un abus de confiance, de pouvoir ou d'autorité.**

La compréhension du consentement est également floue en matière d'activité en ligne : chez les Canadiennes et Canadiens de 18 à 34 ans, une personne sur cinq croit qu'une femme qui envoie une photo sexuellement explicite par courrier électronique ou message texte consent nécessairement à une activité sexuelle.

3. CERTAINS MENSONGES RENDENT LE CONSENTEMENT INVALIDE.

C'est le cas, par exemple, quand une personne qui vit avec le VIH ne le dévoile pas à son partenaire et qu'il existe une possibilité réelle de transmission. Dans ce cas, le consentement donné par son partenaire pourrait ne pas être valide. **C'est le cas aussi lorsqu'une personne ment sur l'utilisation d'un contraceptif et expose son ou sa partenaire à un risque de grossesse.**

4. LA « ZONE GRISE » ET LE « GROS BON SENS ».

Évidemment, le consentement peut comporter certaines « zones grises ». Il faut donc **faire preuve de jugement et d'empathie** pour reconnaître un consentement enthousiaste, et donc valide, à des activités de nature sexuelle. Celui-ci peut être communiqué verbalement ou non, par l'utilisation de paroles et/ou de comportements. **L'ensemble de ceux-ci, au consentement sexuel d'une personne, doivent être cohérents.**

Le consentement : PAS SI COMPLIQUÉ, FINALEMENT!

SI VOUS AVEZ DU MAL à SAISIR, IMAGINEZ JUSTE QU'AU LIEU D'UN RAPPORT SEXUEL AVEC UNE PERSONNE, VOUS LUI PROPOSEZ UNE TASSE DE THÉ.

Tu aimerais une tasse de thé?



Ah oui, j'adorerais, ça me ferait vraiment plaisir ! Merci !

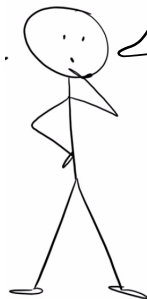


DANS CE CAS, VOUS SAVEZ QUE LA PERSONNE VEUT DU THÉ, IL N'Y A PAS DE DOUTE POSSIBLE.



VOUS POUVEZ LUI PRÉPARER UNE TASSE DE THÉ, MAIS SOYEZ BIEN CONSCIENT QU'ELLE NE LE BOIRA PEUT-ÊTRE PAS.

je ne sais pas trop...

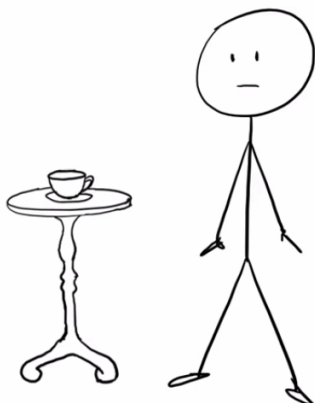


Tu aimerais une tasse de thé?



ET SI ELLE NE LE BOIT PAS - C'EST LE POINT IMPORTANT - NE L'OBLIGEZ PAS à BOIRE ! VOUS NE POUVEZ RIEN LUI REPROCHER CAR VOUS ÉTIEZ PRÉVENU, MAIS VOUS AVEZ QUAND MÊME VOULU FAIRE DU THÉ TOUT EN SACHANT QU'IL Y AVAIT PEU DE CHANCE POUR QU'ELLE LE BOIVE. VOUS DEVEZ FAIRE AVEC, C'EST SA DÉCISION ET IL N'Y A AUCUNE AUTRE SOLUTION ENVISAGEABLE.

meh.



SI LA RÉPONSE EST : « NON MERCI », NE LUI PRÉPAREZ PAS DE THÉ.



NE LUI PRÉPAREZ PAS DE THÉ...

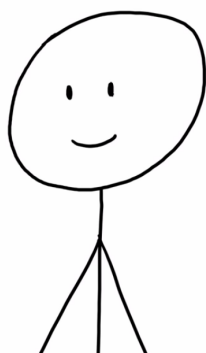


NE LUI FAITES PAS BOIRE...



N'INSISTEZ PAS ET NE L'ENNUYEZ PAS À CAUSE DE SON CHOIX. ELLE NE VEUT PAS DE THÉ, OK?

UNE AUTRE SITUATION PEUT SE PRÉSENTER. LA PERSONNE PEUT DIRE :



Oui s'il vous plaît, c'est gentil.



Finalement, pas de thé..

ET CHANGER D'AVIS QUAND LE THÉ ARRIVE.

C'EST SÛR, C'EST DOMMAGE, SI VOUS AVEZ PRIS LE TEMPS DE FAIRE LE THÉ, QUE PERSONNE NE LE BOIVE. MAIS AU FINAL, LA PERSONNE N'A AUCUNE OBLIGATION. ELLE VOULAIT DU THÉ, ELLE N'EN VEUT PLUS. IL ARRIVE QUE LES GENS CHANGENT D'AVIS EN MOINS DE TEMPS QU'IL N'EN FAUT POUR FAIRE BOUILLIR DE L'EAU, MAIS CE N'EST PAS POUR AUTANT QUE VOUS DEVEZ LES FORCER À BOIRE.

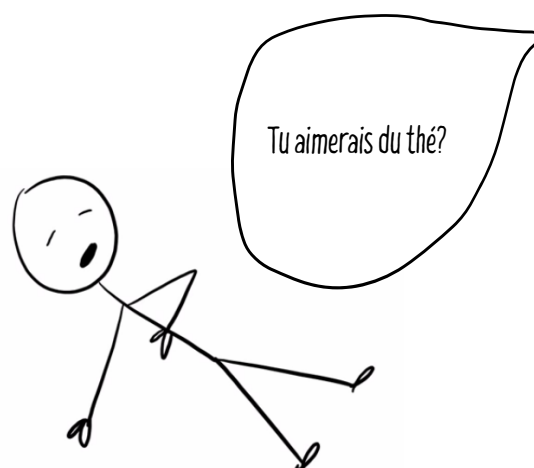
Fort
Intérêt
pour le
thé

Faible

Temps



SI LA PERSONNE EST INCONSCIENTE, NE LUI FAITES ÉVIDEMMENT PAS DE THÉ. LES GENS INCONSCIENTS NE VEULENT PAS DE THÉ ET NE PEUVENT PAS, DE TOUTE FAÇON, RÉPONDRE À LA QUESTION, CAR ILS SONT INCONSCIENTS !



MAIS OK, ADMETTONS QUE CETTE PERSONNE ÉTAIT CONSCIENTE LORSQUE VOUS LUI AVEZ POSÉ LA QUESTION, ET QU'ELLE AIT RÉPONDU « OUI » ...

IL SE PEUT TRÈS BIEN QUE PENDANT LE TEMPS OÙ VOUS AVEZ PRÉPARÉ LE THÉ, ELLE SOIT DEVENUE INCONSCIENTE.

ASSUREZ-VOUS QU'ELLE SOIT EN SÉCURITÉ



DANS CE CAS-LÀ, IL N'Y A PLUS QU'À JETER LE THÉ, S'ASSURER QU'ELLE SOIT EN SÉCURITÉ ET - LE PLUS IMPORTANT - SURTOUT NE PAS PROFITER DE SON ÉTAT POUR LUI FAIRE BOIRE LE THÉ DE FORCE!



SI ELLE ACCEPTE LE THÉ, QU'ELLE COMMENCE À BOIRE, PUIS QU'ELLE S'ÉVANOUIT..?



NE VERSEZ PAS LE RESTE DU THÈ DANS SA BOUCHE. POSEZ LA TASSE ET VÉRIFIEZ QUE TOUT VA BIEN POUR ELLE. LES GENS INCONSCIENTS NE VEULENT PAS DE THÈ.



ET SI UNE PERSONNE A DIT OUI POUR UN THÈ CHEZ VOUS SAMEDI DERNIER, ÇA NE VEUT PAS DIRE QU'ELLE VEUT TOUT LE TEMPS DU THÈ.

D	L	M	M	J	V	S
						OUI!
	THÈ!	THÈ!	THÈ!	THÈ!		

ELLE NE VEUT PAS QUE VOUS VOUS RENDIEZ CHEZ ELLE SANS QU'ELLE NE LE SACHE, QUE VOUS LUI FASSIEZ DU THÈ, PUIS QUE VOUS L'OBLIGIEZ À LE BOIRE. NI ENTENDRE « MAIS LA SEMAINE DERNIÈRE TU VOULAIS DU THÈ ! » OU SE RÉVEILLER EN VOUS VOYANT VERSEZ LE THÈ DANS SA BOUCHE EN DISANT « MAIS TU VOULAIS DU THÈ LA NUIT DERNIÈRE ! ».



VOILÀ COMMENT IL FAUT VOIR LES CHOSSES. CETTE MÉTAPHORE RÉVÈLE ABSOLUMENT TOUT CE QU'IL FAUT FAIRE ET NE PAS FAIRE ! C'EST FAUX DE PENSER QUE LE CONSENTEMENT EST UN CONCEPT COMPLIQUÉ. AU CONTRAIRE, C'EST COMME LE THÉ, TRÈS SIMPLE.

LES FORMES DE VACS

FROTTEURISME

Comportement d'un individu qui recherche le contact physique avec des personnes non consentantes, dans des endroits publics.

EXHIBITIONNISME

Comportement d'une personne qui montre ses parties génitales en public.

VOYEURISME

Comportement dont la principale caractéristique est de chercher à observer l'intimité ou la nudité d'une personne ou d'un groupe de personnes.

CYBERCRIMINALITÉ SEXUELLE

Toute forme d'agression à caractère sexuel qui se produit sur Internet, soit le harcèlement, l'exhibitionnisme, la diffusion et/ou la production d'images et de films à connotation sexuelle, sans le consentement des personnes impliquées.

HARCÈLEMENT SEXUEL

Toutes les formes d'attentions ou d'avances non désirées à connotation sexuelle (regards insistants, paroles, gestes, attouchements, menaces, propositions, blagues, affichage de matériel pornographique, etc.) qui provoquent l'inconfort, la crainte et menacent le bien-être ou l'emploi d'une personne.


Différence entre agression et harcèlement sexuel?

Une agression sexuelle désigne une activité sexuelle non désirée, y compris les attouchements et les attaques. Le harcèlement sexuel peut comprendre des commentaires et comportements discriminatoires, ainsi que des attouchements. Il peut prendre la forme de blagues, de menaces, de commentaires à caractère sexuel ou de remarques discriminatoires au sujet du genre d'une personne.

EXEMPLES

- Faire des blagues à caractère sexuel
- Émettre des commentaires à connotation sexuelle à propos du corps ou de l'apparence d'une personne
- Déshabiller quelqu'un du regard
- Solliciter une personne avec insistance pour une sortie malgré son refus ou son silence
- Faire allusion à ses propres activités sexuelles devant autrui
- Questionner une personne sur ses pratiques sexuelles
- Ne pas respecter la limite placée
- Embrasser de force
- Forcer quelqu'un à adopter des actes sexuels sur soi ou sur une autre personne
- Coincer ou isoler dans le but de forcer un comportement sexuel
- Intoxiquer dans le but d'abuser sexuellement d'une personne
- Poser un geste qui va à l'encontre de la notion de consentement
- Tenir des propos sexistes et misogynes
- Porter atteinte à la pudeur ou s'exposer sexuellement
- Faire des gestes obscènes ou des mimiques indécentes
- Diffuser ou montrer des images sexuelles dégradantes
- Faire un appel téléphonique obscène
- Prendre ou diffuser des images sexuées d'une personne sans son consentement
- Contraindre une personne à visionner du matériel sexuel
- Exploiter sexuellement une personne

COMMENT AGIR LORSQUE NOUS SOMMES TÉMOINS



Prendre position contre les manifestations de la culture sexiste et de la **culture du viol**



Croire la personne et ne pas la juger




Démontrer de l'empathie



Déculpabiliser la victime et responsabiliser l'agresseur



Éviter de poser des questions



Respecter le rythme de la victime, ses choix, ses questionnements

Qu'est-ce que la culture du viol?

« Ensemble de comportements qui banalisent, excusent et justifient les agressions sexuelles, ou les transforment en plaisanteries et divertissements. Le corps des femmes y est considéré comme un objet destiné à assouvir les besoins des hommes. Les commentaires sexistes abondent et ils créent un climat confortable pour les agresseurs. Dans une telle culture, la responsabilité de l'agression repose sur la victime, dont la parole est remise en cause. » - Conseil du statut de la femme, Gouvernement du Québec.

LA PRÉVENTION, POUR DES ACTIVITÉS RESPECTUEUSES

Énoncer des règles claires sur le respect et le consentement aux participants



Éviter les jeux à connotation sexuelle ou évoquant des sous-entendus



Ne tolérer aucune pression sociale et encourager l'affirmation et le respect des limites de chacun



Identifier des personnes pour s'assurer du bon déroulement de l'événement (ces personnes-ressources doivent rester sobres)



S'assurer que l'événement demeure sécuritaire



Rester à l'affût des gens qui pourraient éprouver un malaise ou ne pas être en état de consentir



Intervenir pour désamorcer en cas de besoin



Référer vers les ressources



L'ORGANISATION D'ACTIVITÉS

RIEN NE FAIT JAMAIS L'UNANIMITÉ

À l'image des blagues de papa, rien ne fait jamais l'unanimité. Ce qui est drôle et plaisant pour certains peut être désagréable et inconfortable pour d'autres. Bien sûr, il est impossible de créer une activité qui plaira à tous. Cependant, ce principe nous rappelle d'éviter de tomber dans les extrêmes ou l'excès, car ce sera dans ces situations que la disparité entre les tolérances de tout un chacun sera mise à l'épreuve.

DÈS QU'UN DOUTE EST PRÉSENT, IL N'EST PLUS NÉCESSAIRE DE SE POSER LA QUESTION

Ici, il s'agit surtout de faire confiance à ton jugement. Si un signal d'alarme s'allume dans ta tête, c'est pour une raison. Il pourrait ainsi être une bonne idée de remodeler l'activité en lien avec ce qui a créé le doute dans un premier temps.

RÉFLÉCHI AU BUT RECHERCHÉ PAR CHAQUE ACTIVITÉ

Pourquoi est-ce que l'activité a été créée? Est-ce que c'est pour offrir du bon temps et de beaux souvenirs aux gens impliqués ou est-ce seulement pour tenter de créer un malaise chez les participants? Aller chercher de la crème fouettée dans le nombril de quelqu'un d'autre n'est pas plaisant pour aucune des parties impliquées.

ÉVITER CE QUI PEUT ÊTRE INTERPRÉTÉ D'UNE MANIÈRE INDÉSIRABLE

Si une activité implique des gestes qui peuvent être interprétés de manière sexuelle, il est préférable de modifier l'activité ou d'en choisir une nouvelle advenant le cas où il serait trop difficile de la modifier.

À l'image de ta nuit passée à étudier pour tes examens de fin de session, certaines situations sont à éviter lors de la conception, de la gestion, de la **participation** et de l'animation d'évènements. Dans cette section, certains exemples de ce qu'il faut éviter de faire seront exposés et des pistes de saines habitudes à adopter seront présentées.

N'oublie pas...

Bien que les organisateurs de l'évènement ont leur part de responsabilité à jouer, en tant que participant, tu dois également contribuer à limiter les VACS autant que possible. N'hésite pas à dénoncer et à agir pour désamorcer les situations de VACS auxquelles tu es témoin.

LA MANIÈRE D'AGIR

Tout commence avec ta manière d'agir. À l'image de plusieurs gestes déplorables, les violences à caractère sexuel peuvent être évitées en se posant une simple question: est-ce que c'est vraiment une bonne idée? Bien sûr, il est également possible de se référer aux autres questions de bases:

- Comment est-ce que je me sentirais si j'étais à la place de la personne touchée?
- Est-ce que la personne a vraiment l'air à l'aise?
- Est-ce que ce que je fais ou demande à la personne de faire peut être interprété d'une manière inappropriée?

Si tu as un doute (aussi léger soit-il) pour une de ces questions, c'est probablement parce que ce n'est pas une bonne idée. N'hésite pas à te fier à ton jugement! C'est ton meilleur allié dans cette situation.

Il est également très important de toujours s'assurer d'avoir obtenu le consentement de la personne (se référer à la section sur le consentement plus tôt dans ce guide). Un petit conseil d'ami: quelqu'un qui dit oui à contrecœur n'est pas quelqu'un qui consent à quelque chose. Encore une fois, ici, n'hésite pas à te fier à ton jugement.

Encore une fois, n'oublie pas...

que ta manière d'agir inclut les gestes que tu poses, mais également, tes paroles, ton regard ainsi que ton langage non verbal.

Savais-tu que...

les Services aux étudiants disposent d'une liste de témoins actifs volontaires qui peuvent être présents lors de tes événements?

L'ALCOOL

Faire la fête, en voilà une activité appréciée par la communauté universitaire. En revanche, que ce soit au bar ou dans ton appartement, il y a quelques précautions supplémentaires à mettre en place quand l'alcool est de la partie.

Puisque le consentement est altéré lorsque l'alcool est impliqué (après tout, deux personnes ne vont habituellement pas à la bibliothèque ensemble pour y avoir des rapports sexuels, comme c'est fréquemment le cas dans les bars), il est important de faire preuve d'encore plus de vigilance. Pour cette raison, il est primordial de garder une personne désignée sobre (un peu comme un chauffeur désigné) pour s'assurer que le tout se déroule sans débordement. Faire appel à des personnes formées pour désamorcer les situations impliquant potentiellement des VACS (quelqu'un qui a suivi la formation Témoin actif par exemple) est encore mieux!

LA PRESSION SOCIALE

As-tu déjà fait quelque chose un peu à contrecœur parce que des gens te mettaient la pression? Un bon exemple de cette situation pourrait être une personne, qui embrasse quelqu'un d'autre au karaoké même si le goût n'y est, pas parce que ses amis ont lancé « Aweille, t'es pas *game* ».

Ce phénomène s'appelle la pression sociale. Il explique pourquoi, parfois, on effectue certaines actions à contrecœur après avoir été fortement encouragé par les gens autour de nous. La pression sociale peut avoir une emprise surprenante et influencer fortement notre comportement.

C'est ainsi qu'il arrive que, parfois, on pose des gestes qu'on regrette le lendemain après y avoir été poussé par d'autres personnes.

Pour limiter cet effet pervers, il est donc important de faire attention pour reconnaître les signes démontrés par quelqu'un qui n'est pas totalement à l'aise (hésite, refuse au début, démontre des signes visibles de détresse [respiration plus rapide et plus forte, voix tremblotante, évite le contact visuel, etc.]). En cas de doute, il vaut mieux prévenir que guérir. Finalement, encore une fois, n'hésite pas à te fier à ton jugement.

Cinq questions pour prendre une décision réfléchie qui sera la meilleure pour toi et non pour les autres.

1. Quelle décision dois-je prendre ?
2. Quels sont les choix possibles ?
3. Quels sont les avantages et les désavantages de chaque choix ?
4. En tenant compte des avantages et des désavantages, quelle décision dois-je prendre ?
5. Ce choix est-il dans mon intérêt plutôt que dans l'intérêt des personnes qui essaient de m'influencer?

LA PRESSION SEXUELLE

Dans le cadre des VACS, la pression sociale peut se transformer en pression sexuelle lorsqu'elle est appliquée dans un certain angle. Il suffit de penser aux compétitions qui ont des thématiques à caractère sexuel et qui sont fréquentes dans le milieu universitaire.

À l'instar des autres situations, n'hésite pas à suivre ton instinct dans ces situations. Porter une attention particulière à la planification, à l'élaboration et l'animation des activités est une bonne idée pour limiter tout débordement indésirable. Finalement, il est essentiel de toujours conserver à l'esprit que non c'est non et que sans oui c'est non et qu'il est important de respecter les décisions des autres en tout temps. Dans cette optique, constituer un attroupement autour d'une personne pour l'encourager, parce qu'elle hésite, constitue l'exact opposé de ce qu'il faut faire.

Dans une société marquée par la culture du viol, on conçoit la violence contre les femmes et en particulier le viol comme des fatalités; « les agressions contre les femmes sont source de plaisanterie, leur gravité est minimisée et les pressions de nature sexuelle paraissent si communes qu'on en vient à les considérer comme normales ».

FÉDÉRATION CANADIENNE DES FEMMES DIPLÔMÉES DES
UNIVERSITÉS, 2016, PAGE 3

LES BONNES ET LES MAUVAISES ACTIVITÉS

La conclusion de cette section portant sur l'organisation, l'animation et la participation à des activités

Il existe des millions, voire même des milliards, d'activités et encore plus de manières de les tenir. Ce qu'il est important de retenir c'est que ce n'est pas le type des activités qui sont choisies qui déterminera si tout le monde passera un bon moment. Ce sera plutôt comment elles seront conçues, animées et comment les participants agiront durant les activités qui influenceront sur le plaisir de tout le monde.

En conclusion, il n'existe pas de mauvaises activités (à quelques exceptions proches) et il n'existe pas de bonnes activités. Il n'existe que des mauvaises manières de tenir des activités. L'ingrédient secret pour concocter les meilleures activités est de viser le plaisir de tous avant tout. Éviter de rendre certaines personnes mal à l'aise est un bon départ.

LA CAPTATION D'IMAGE

À l'ère du numérique, il est important plus que jamais de porter une attention particulière à la manière dont sont utilisées les images sur lesquelles figurent d'autres personnes. Il est important de toujours demander la permission des autres avant de publier des photos sur lesquelles ils apparaissent, mais aussi de leur demander leur permission avant même de les prendre en photo ou en vidéo.

L'affaire Logan Mailloux

En novembre 2021, un jeune homme de 17 ans, nommé Logan Mailloux, jouait en Suède pendant que les activités de la Ligue junior de l'Ontario (hockey) étaient à l'arrêt à cause de la pandémie de la COVID-19.

Lors de son passage en Suède, Logan a photographié sa partenaire dénudée en plein acte sexuel, et ce, sans son consentement. Il a ensuite distribué le contenu à ses coéquipiers via une série de messages textes.

« Ce qui s'est passé m'a affecté beaucoup plus qu'il ne le pense », a déclaré la victime aux enquêteurs.

À quelques jours du repêchage de la LNH, plusieurs équipes renoncent au repêchage de Logan Mailloux à la suite de ces accusations.

Pourtant, l'organisation du Canadien de Montréal a décidé de faire autrement, ce qui leur aura coûté de nombreuses répercussions (pertes de promoteurs, scandales, etc.)

LES INTÉGRATIONS

Saviez-vous que les intégrations, appelées aussi initiations, sont les activités durant lesquelles déroulent le plus de VACS? Il s'agit également du type d'événement durant lequel la pression sociale est la plus présente. Ce n'est pas si surprenant que ça quand on s'attarde à l'image de pure débauche et de traditions démodées qui y sont rattachées.

FORMATION DES TÉMOINS ACTIFS

À l'UQTR on veut t'outiller au maximum pour les activités d'intégration : suis la formation témoin actif pour organiser tes activités, tu seras prêt à toute éventualité.

La formation Témoin actif est animée par les intervenantes du Service d'aide visant à prévenir et combattre les violences sexuelles sur le campus de l'UQTR. Il y a une ressource spécialisée sur la problématique des VACS qui vous informe sur comment:

- Reconnaître les situations de violences sexuelles;
- Identifier la culture des VACS;
- Être mieux outillé pour agir comme témoin actif en présence de violences à caractère sexuel, notamment lors d'événements festifs;
- Développer des attitudes aidantes face aux dévoilements;
- Être informé sur les ressources disponibles pour les victimes et les témoins.

Des plages horaires pour t'inscrire sont offertes tout au long de la session. Informe-toi sur www.uqtr.ca/vacs dans l'onglet *Formation, Formation témoin actif pour les étudiants*.

DES MYTHES ET DES RÉALITÉS

IL EST IMPOSSIBLE D'AGRESSER SEXUELLEMENT UNE FEMME QUI NE CONSENT PAS.

FAUX. Les femmes ne cherchent pas à être agressées, humiliées ou bafouées dans leur intimité et leur intégrité. Ce mythe entretient l'idée qu'une femme est responsable de l'agression. Les agresseurs sexuels utilisent la violence ou la menace et, dans certains cas, utilisent des médicaments, des drogues ou de l'alcool pour contraindre leur victime. Plusieurs femmes restent sans réaction pendant l'agression parce qu'elles cherchent à éviter d'être blessées davantage. Cette absence de réaction n'est pas un consentement, car la victime est menacée, terrorisée. C'est une agression sexuelle.

LES VICTIMES PROVOQUENT LES AGRESSIONS SEXUELLES PAR LEUR COMPORTEMENT ET LEUR HABILLEMENT.

FAUX. Faire de l'auto-stop, sortir le soir, consommer de l'alcool ou des drogues, s'habiller de manière séduisante, vouloir établir une relation avec un homme ou accompagner un homme à son domicile n'est ni une provocation ni une invitation à une agression sexuelle. Les victimes d'agressions à caractère sexuel sont âgées de quelques mois à plus de 90 ans, ont toutes des apparences physiques, des comportements et des habillements très variés. Les agressions ont lieu à tout moment du jour ou de la nuit, le plus souvent dans des lieux dits sécuritaires, comme à la maison.

PLUSIEURS PERSONNES PORTENT DE FAUSSES ACCUSATIONS.

FAUX. Seulement 2 % des accusations correspondent à de fausses accusations (Regroupement québécois des CALACS, 2012). Le pourcentage de fausses accusations n'est pas plus élevé pour les violences sexuelles que pour d'autres crimes. Les victimes portent plusieurs mythes et préjugés sur leur dos. Ainsi, lorsqu'une personne dévoile à quelqu'un qu'elle a subi de la violence sexuelle, elle est susceptible d'être confrontée à des préjugés.

Porter plainte demande beaucoup de temps et de courage et suscite de nombreuses émotions. C'est un processus long et pénible qui maintient la victime dans l'événement traumatisant. Personne ne dévoile de tels gestes pour le plaisir.

Parmi les victimes de violence sexuelle, seulement 5 % d'entre elles portent plainte à la police (Statistique Canada, 2014). De plus, plusieurs plaintes ne sont pas retenues, faute de preuves. Pour le faible nombre de plaintes qui se rendent en cour, peu d'entre elles mènent à une condamnation de l'agresseur. Lorsque les personnes accusées sont déclarées « non-coupables », cela ne veut pas dire qu'elles ne sont pas coupables, mais bien qu'il n'y a pas de preuve hors de tout doute raisonnable que la personne accusée a agressé la victime.

LES AGRESSEURS ONT DES ENVIES SEXUELLES INCONTRÔLABLES.

FAUX. Les envies sexuelles sont contrôlables. N'importe qui peut décider d'y mettre fin ou de les poursuivre. Si les envies sexuelles étaient incontrôlables, tout le monde aurait des rapports sexuels partout. L'agression sexuelle correspond à une prise de pouvoir sur l'autre : l'agresseur prend le pouvoir sur sa victime, afin de la dominer. La violence sexuelle est souvent préméditée. L'agresseur a une intention cachée. Ainsi, il ne dira jamais à la victime qu'il l'agressera, pour garder le pouvoir sur elle et en venir à ses fins. Pour y parvenir, il peut manipuler, faire du chantage, culpabiliser la victime, ou utiliser la violence physique.

SI LA VICTIME A EU DES SENSATIONS PHYSIQUES / RÉACTIONS PHYSIOLOGIQUES DURANT L'AGRESSION, CELA SIGNIFIE QU'ELLE A AIMÉ ÇA.

FAUX. Le fait de ressentir des sensations physiques ou des réactions physiologiques (érection, tension sexuelle, lubrification) ne veut aucunement dire que la victime était consentante ou qu'elle a apprécié ce qui lui est arrivé. Lorsque le corps est stimulé, il est entièrement normal qu'une réaction soit déclenchée, qu'elle soit désirée ou non. Il s'agit d'un mécanisme purement physiologique : stimulation = réaction. Ainsi, la tête et le cœur peuvent crier « non », détester ce qui est en train de se produire, tandis que le corps réagit malgré tout. Ceci peut créer un grand sentiment de culpabilité et de confusion chez les victimes qui comprennent difficilement ce qui leur arrive.

IL EST FACILE POUR UNE FEMME DE RECONNAÎTRE UN AGRESSEUR SEXUEL ET DONC DE S'EN PROTÉGER.

FAUX. Il n'y a pas de profil type d'agresseur. Il peut s'agir d'un conjoint, d'un ami, d'une connaissance, d'un professionnel, d'un collègue, d'un employeur, d'un camarade d'études, d'un voisin, d'un membre de la famille, d'un client, d'un patient ou d'un inconnu. L'agresseur sexuel peut se comporter de manière subtile envers la victime afin d'obtenir ce qu'il désire. Il est donc difficile pour quiconque de reconnaître un agresseur potentiel.

LA PLUPART DU TEMPS, LA VICTIME NE CONNAIT PAS SON AGRESSEUR.

FAUX. Dans les faits, l'agresseur est très souvent une personne connue de la victime et qui profite de sa relation de confiance ou d'autorité avec cette dernière pour l'agresser sexuellement. Les agresseurs sexuels peuvent aussi être des gens qui exercent des professions, comme un thérapeute, un médecin, un psychiatre, un entraîneur sportif ou un professeur.

L'agresseur sexuel est connu de la victime dans 70 % à 85 % des cas déclarés à la police.

DES OUVRAGES POUR ALLER PLUS LOIN

1. Prévenir et combattre les violences à caractère sexuel, Université du Québec à Trois-Rivières.
2. 45 façons de demander le consentement, club sexu
3. L'invisibilité de la violence sexuelle ordinaire chez les étudiantes universitaires : des expériences à comprendre, article scientifique
4. Infractions sexuelles au Québec en 2015, Ministère de la Sécurité publique
5. Le consentement Par : Rémy - Noel POULIN, M.Sc., LL.M., M.A., B.Th.
6. Violence sexuelles en milieu universitaire au Québec, rapport de recherche de l'enquête ESSIMU
7. Les agressions sexuelles par Karine Baril (Université du Québec en Outaouais) et Julie Laforest (Institut national de santé publique du Québec)
8. Cultivons la culture du consentement, prévention CDN-NDG
9. Fondation canadienne des femmes - Foire aux questions sur le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles
10. CALACS
11. Ensemble, continuons de briser le silence (CPIVAS)

1. Statistique Canada (2019). La violence fondée sur le sexe et les comportements sexuels non désirés au Canada, 2018 : Premiers résultats découlant de l'Enquête sur la sécurité dans les espaces publics et privés. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2019001/article/00017-fra.htm>
2. Dre Isabelle Daigneault, Manon Bergeron, Ph. D, Dre Jacinthe Dion, Dre Martine Hébert (2018). La violence sexuelle en milieu universitaire. Repéré à <https://www.ordrepsy.qc.ca/-/la-violence-sexuelle-en-milieu-universitaire>
3. Statistique Canada (2020). Les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00005-fra.htm>
4. Statistique Canada (2020). Les expériences de comportements sexualisés non désirés et d'agressions sexuelles vécues par les étudiants des établissements d'enseignement postsecondaire dans les provinces canadiennes, 2019. Repéré à <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2020001/article/00005-fra.htm>
5. Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal. Quelques statistiques. Repéré à <http://www.agressionsexuellemontreal.ca/violences-sexuelles/agression-sexuelle/quelques-statistiques>

6. Regroupement Québécois des centres d'aide et de lutte contre les agressions à caractère sexuel. En mouvement, vers une culture du consentement - Statistiques. Repéré à <http://www.rqcalacs.qc.ca/statistiques.php>
7. Table de concertation sur les agressions à caractère sexuel de Montréal. Mythes et réalités. Repéré à <http://www.agressionsexuellemontreal.ca/violences-sexuelles/agression-sexuelle/mythes-et-realites>
8. Ensemble continuons de briser le silence (CPIVAS). Mythes et préjugés. Repéré à <https://cpivas.com/mythes-et-prejuges/>
9. Éducaloi. Le consentement sexuel. Repéré à <https://educaloi.qc.ca/capsules/le-consentement-sexuel/>
10. Fondation canadienne des femmes. Le harcèlement sexuel et les agressions sexuelles : les faits. Repéré à <https://canadianwomen.org/fr/les-faits/les-agressions-sexuelles/>
11. Loi sur les normes du travail, article 81.18, Le harcèlement psychologique.
12. Bureau d'intervention en matière de harcèlement de l'Université de Montréal, consulté sur : http://www.harcelement.umontreal.ca/definition_hsexuel.htm
13. Rapport québécois sur la violence et la santé, Institut national de santé publique du Québec, Chapitre 3, Les agressions sexuelles, Karine Baril, Université du Québec en Outaouais, Julie Laforest, Institut national de santé publique du Québec

COORDONNATRICE AU SERVICES AUX ÉTUDIANTS

MARYSE TESSIER
819 376-5011, POSTE 2540
MARYSE.TESSIER@UQTR.CA

SERVICE D'AIDE VISANT À PRÉVENIR ET À COMBATTRE LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL

819 376-5076
HORS CAMPUS : 1 800 365-0922, POSTE 5076
SERVICE.VACS@UQTR.CA
WWW.UQTR.CA/VACS

PROTECTRICE UNIVERSITAIRE

GENEVIÈVE HARDY
BUREAU DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT
DES PLAINTES
RÉSIDENCES BLOC M, APP. 3
819 376-5011, POSTE 2292
PROTECTRICE.UNIVERSITAIRE@UQTR.CA

CENTRE D'AIDE & DE LUTTE CONTRE LES AGRESSIONS À CARACTÈRE SEXUEL (CALACS)

819 373-1232
CALACS@CALACSTR.ORG

ENTRAIDE MAURICIE-CENTRE-DU-QUÉBEC POUR HOMMES AGRESSÉS SEXUELLEMENT DANS L'ENFANCE (EMPHASE)

819 373-1232
CALACS@CALACSTR.ORG

RESSOURCES